



CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Conf.10.44
21 septembre 2011

Français
Original: Anglais

DIXIEME SESSION DE LA
CONFERENCE DES PARTIES
Bergen, 20-25 novembre 2011
Point 16 de l'ordre du jour

SYNTHESE : **EXAMEN DES INSTRUMENTS ET PROJETS EN COURS DE LA CMS SUR LES MAMMIFERES TERRESTRES (Y COMPRIS LES CHAUVES-SOURIS)**

*(Note d'introduction préparée par le Secrétariat, et synthèse préparée pour la CMS par le
PNUE/CMSC)*

1. On trouvera ci-dessous la synthèse de l'Examen des instruments et projets en cours de la CMS sur les mammifères terrestres (y compris les chauves-souris), extraite du Rapport (PNUE/CMS/Inf.10.15) préparé pour la CMS par le PNUE/CMSC.
2. Cet examen a été confié au PNUE/CMSC, après une procédure d'appel d'offres, en réponse à la Résolution 9.2, portant décision de procéder à l'examen des accords et projets en cours de la CMS sur les mammifères terrestres, les espèces marines et les oiseaux, dans le contexte du processus inter-sessionnel relatif à la Structure Future de la CMS, qui a été mis en mouvement par la Résolution 9.13.
3. Il consiste en une évaluation des huit instruments de la CMS en vigueur relatifs aux mammifères terrestres (y compris les chauves-souris) et s'intéresse à leur efficacité face aux menaces affectant ces taxons. Des options sont proposées pour une mise en œuvre effective et une future évolution des instruments de la CMS, de façon à maximiser la couverture géographique et taxonomique de la Convention, tout en augmentant sa crédibilité et son influence.

Action requise :

La Conférence des Parties est priée de :

- a. Prendre note des résultats de cet examen ;
- b. Adopter les recommandations relatives aux mammifères terrestres que propose le projet de Résolution sur les priorités concernant les accords, contenu dans PNUE/CMS/Rés.10.16 ; et
- c. Suggérer d'autres actions susceptibles d'être ajoutées au projet de Résolution ou aux programmes de travail concernés.

EXAMEN DES INSTRUMENTS ET PROJETS EN COURS DE LA CMS SUR LES MAMMIFERES TERRESTRES (Y COMPRIS LES CHAUVES-SOURIS)

Synthèse

1. Le présent rapport évalue les dispositions de la CMS pour la conservation des mammifères terrestres (y compris les chauves-souris), telles que les énoncent les Annexes de la CMS, et identifie des options pour des actions à l'avenir. Il identifie les principaux problèmes relatifs aux menaces et à la conservation (Section 2) ; évalue les huit instruments de la CMS en vigueur et s'intéresse à la mesure dans laquelle ces instruments permettent de faire face aux menaces affectant ces taxons (Section 3) ; donne une vision d'ensemble des instruments et cadres juridiques, en dehors de la CMS, relatifs à ces questions, ainsi que des recouvrements et complémentarités de compétences entre ces instruments et ceux de la CMS (Section 3) ; et propose des options pour une mise en œuvre et une future évolution efficaces des instruments de la CMS, de façon à maximiser la couverture géographique et taxonomique de la Convention et sa contribution à la conservation des mammifères terrestres (Section 4).

Vue d'ensemble des principaux problèmes relatifs aux menaces affectant les mammifères terrestres inscrits aux Annexes de la CMS et à leur conservation

2. Les taxons de mammifères terrestres (y compris les chauves-souris) inscrits aux Annexes de la CMS sont au nombre de 43 : deux au niveau de la famille, 39 au niveau de l'espèce (dont 25 font l'objet d'une menace globale) et deux au niveau de la sous-espèce. Ces taxons font face à de nombreuses menaces, dont les plus communes sont la perte et la dégradation de leur habitat, la chasse/capture, les pathologies et, potentiellement, les conséquences du changement climatique. Au cours des dernières décennies, la perte d'habitat s'est fait le plus sentir dans les forêts tropicales et subtropicales sèches, et les prairies tropicales, subtropicales et tempérées, avec une évolution particulièrement rapide en Asie du Sud-Est (déforestation et expansion des zones cultivées) et en Asie (dégradation du sol en zones arides). Les effets écologiques du changement climatique se font de plus en plus sentir dans l'ensemble des écosystèmes terrestres, avec les impacts les plus sévères attendus dans les régions polaires et montagneuses, ainsi que dans les déserts, et les prairies et savanes tropicales.

Couverture et évaluation des instruments et cadres juridiques multilatéraux en vigueur, relevant de la CMS ou hors CMS

3. Les huit instruments de la CMS relatifs aux mammifères terrestres (L'ACCORD EUROBATS, l'Action concertée pour les antilopes sahélo-sahariennes, le Mémoire d'entente sur le cerf de Boukhara, le Mémoire d'entente sur l'éléphant d'Afrique de l'Ouest, le Mémoire d'entente sur l'antilope de Saïga, L'ACCORD sur les gorilles, le Mémoire d'entente sur le Huémul des Andes méridionales, et l'Action concertée et actions coopératives sur les zones arides d'Eurasie centrale) connaissent des degrés différents de réussite dans leur traitement des menaces qui visent les espèces et habitats qu'ils recouvrent. L'ensemble de ces instruments, exception faite des deux plus récents, ont un Plan d'Action visant les principaux problèmes et menaces, quatre ont un Programme de travail international à

moyen terme ou son équivalent, et six disposent d'un instrument contraignant ou non contraignant (dont quatre ont été signés par l'ensemble des Etats de l'aire de répartition).

4. Il existe hors CMS un certain nombre d'instruments et de cadres juridiques dont l'activité recouvre ou complète celle de la CMS en ce qui concerne les mammifères terrestres. Par exemple, la Convention sur la diversité biologique, avec ses Stratégies et plans d'actions nationaux pour la biodiversité (SPANB), présente divers programmes de travail et initiatives pertinents. La CITES régleme le commerce international de nombreuses espèces de la CMS, avec des programmes spécifiques visant les grands singes et les éléphants, et coopère avec la CMS sur l'antilope de Saïga et les éléphants d'Afrique de l'Ouest. Les chauves-souris d'Europe sont également protégées par la Convention de Berne et la Directive de l'UE sur les habitats, qui interdisent de capturer, tuer, posséder ou faire commerce de chauves-souris, tout en protégeant des habitats importants grâce à un réseau de sites protégés. La Stratégie globale pour la survie des grands singes suivie par le GRASP encourage les Etats à mettre en œuvre des Plans d'action nationaux et à promouvoir et appliquer le cadre juridique de conservation des grands singes. De façon plus générale, l'UNFCCC et l'UNCCD traitent respectivement des menaces posées par le changement climatique et la désertification, et les habitats importants sont protégés par la Convention Ramsar, la Convention pour la protection du patrimoine mondial et la COMIFAC. De plus, un grand nombre d'organisations internationales, d'ONG, et de projets ciblent des mammifères terrestres couverts par la CMS (y compris les chauves-souris), et coopèrent avec les administrations nationales et les communautés locales ou mettent directement en œuvre des activités de conservation sur le terrain.
5. Les instruments de la CMS jouent un rôle important dans la conservation des mammifères migrateurs. Leurs principales contributions comprennent la facilitation de la coopération internationale, une meilleure sensibilisation à l'échelle internationale, l'harmonisation de la recherche et du suivi, les échanges d'informations et d'idées, et la production de diverses publications et directives de meilleures pratiques. Les principaux facteurs de réussite des instruments de la CMS comprennent i) un soutien déterminé et la volonté politique de la part des Etats de l'aire de répartition, ii) une forte collaboration entre administrations nationales, organisations internationales, ONG et experts, iii) l'organisation régulière de réunions et iv) une discussion active des problèmes de conservation ainsi qu'un partage actif des données et de l'expertise. Les principaux obstacles à la réussite comprennent : i) le manque de financement et de ressources, en particulier pour les projets de conservation sur le terrain ; ii) la capacité limitée des Etats de l'aire de répartition à mener l'ensemble des actions spécifiées par le Plan d'action; iii) les problèmes de comportement contraire aux règlements, de manque de responsabilisation ou de volonté politique, et iv) une corruption généralisée qui freine les efforts de conservation dans certaines régions, rendant difficile la lutte contre des menaces telles que le braconnage et le commerce illégal.

Options pour une mise en œuvre plus efficace des instruments de la CMS, et priorités pour leur élaboration

6. Il est proposé des options visant à renforcer les instruments de la CMS en vigueur, à apporter un maximum de protection à un grand nombre de mammifères migrateurs menacés, et à mettre en évidence le potentiel présenté par les Initiatives multi-espèces. L'Action concertée et actions coopératives sur les zones arides d'Eurasie centrale pourrait être renforcée par la création d'un mécanisme de financement approprié, la

mise en œuvre d'un Mémoire d'entente ou autre instrument contraignant ou non, l'élaboration d'un Plan d'action et l'organisation d'une réunion entre les différents acteurs. L'Action concertée sur les antilopes sahélo-sahariennes pourrait être renforcée par la mise en œuvre d'un Mémoire d'entente ou autre instrument contraignant ou non, ainsi que par la mise à jour du Plan d'action visant à se concentrer sur les priorités les plus pressantes.

7. D'autres activités susceptibles de renforcer la contribution de la CMS à la conservation et son influence internationale comprennent, entre autres : i) le renforcement des Plans d'action en cours et l'assistance à leur conception à l'avenir, y compris l'élaboration d'indicateurs SMART, ii) l'élaboration de programmes / initiatives promouvant une collaboration entre instruments de la CMS et entre ceux-ci et d'autres AME et organisations, iii) l'extension de l'utilisation du reporting en ligne et de l'harmonisation du reporting, et iv) l'élaboration d'indicateurs permettant de mesurer la performance d'ensemble et l'impact des instruments de la CMS et leur contribution aux SPANB.
8. Dix-huit des taxons de mammifères inscrits aux Annexes ne sont couverts par aucun instrument de la CMS et cinq espèces ont leur aire de répartition couverte en partie seulement par un instrument de la CMS. Les options ouvertes pour la conservation de ces espèces dans le cadre d'instruments de la CMS comprennent l'extension des instruments en vigueur en termes de taxons ou d'aires géographiques, la création de nouvelles Initiatives multi-espèces, ou la création de nouvelles initiatives se rapportant à une unique espèce. Les priorités relatives à la couverture des taxons globalement menacés et non encore couverts comprennent i) l'élaboration d'une Action concertée sur la mégafaune sahélo-saharienne (y compris son extension géographique à la Corne de l'Afrique), ii) l'extension géographique de l'Action concertée sur les zones arides d'Eurasie centrale (pour y inclure la péninsule Arabique), et iii) l'élaboration d'une Initiative sur la mégafaune sahélo-saharienne. Suite à la mise en place ou à la mise à jour de ces trois Initiatives multi-espèces, la totalité, sauf deux (*Lontra provocax*, en danger d'extinction, et *Bos sauveli*, en danger critique d'extinction), des mammifères globalement en danger d'extinction actuellement inscrits aux Annexes de la CMS se retrouverait couverte par un instrument de la Convention. Les trois Initiatives multi-espèces en question couvrent également des régions géographiques prioritaires.
9. Une autre priorité concerne la création d'un instrument approprié pour couvrir les populations d'éléphants d'Afrique centrale (même si la détermination précise de l'instrument nécessaire doit encore attendre les conclusions du rapport qui a été demandé sur ce problème spécifique). D'autres Initiatives multi-espèces qui pourraient être créées si elles rencontrent l'intérêt et le soutien des Etats de l'aire de répartition seraient de nouvelles Initiatives sur les chauves-souris couvrant l'Afrique, l'Asie du Sud-Est et les Amériques, ainsi que de nouvelles Initiatives sur la mégafaune sud-américaine et la mégafaune d'Asie du Sud-Est.